

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 Avril 2019

Président : CROS Claude
Secrétaire : RAGA Sylvie
Présents : CROS Claude
PONCET Bernard
CROS Nicolas
RAGA Sylvie
BOSQUER Maryse
Absentes : DEKESTER HOLMIERE Pascale
GRIMSTONE Martine

Convocation du 18 avril 2019
Début de séance : 18 heures 30.

Ordre du jour :

1. Aménagement du bâtiment communal Bergerie : choix et validation du maître d'œuvre ;
2. Travaux voirie intempéries octobre 2018 : choix et validation du maître d'œuvre, autorisation de lancement des appels d'offres ;

1. Aménagement du bâtiment communal Bergerie : choix et validation du maître d'œuvre.

Monsieur Taillade de l'Agence Technique Départementale présente le rapport d'analyse des offres des trois architectes qui ont répondu à la consultation :

- Philippe BLANC,
- ATELIER SERENDIP,
- Alexandre TALLET.

et propose de retenir l'offre la mieux disante du candidat « Alexandre TALLET » d'un montant forfaitaire provisoire de 25 500 euros HT (8.5 % du montant prévisionnel des travaux) et classée 1^{ère} au regard des critères de jugement des offres définis dans le règlement de la consultation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité retenir l'architecte Alexandre TALLET

2- Travaux voirie intempéries octobre 2018 : choix et validation du maître d'œuvre.

Quatre bureaux d'études sont venus constater l'étendue des dégâts :

- Bureau d'études CETUR,
- Bureau d'études ETI,
- Bureau d'études GAXIEU,
- Bureau d'études OPALE

et ont répondu à la consultation.

La proposition du bureau d'études OPALE ne peut être retenue car l'offre a été déposée après la date limite de remise des offres fixée au 23 avril 2019 à 11 h 00.

Après analyse, le conseil municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de reconstruction au bureau d'études ETI pour un montant d'honoraires établi sur la base d'un taux forfaitaire de 6.60 % du montant des travaux estimé à 150 000 euros HT soit 9 900.00 euros HT.

La séance est levée à 20 h 10.

Le maire, Claude CROS